

## Annnonce aux Etablissements de crédit

Paris, le 06/03/2023

### Modalités de renouvellement anticipé de la LR36001 par une LR36007

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé, à l'occasion du Conseil de surveillance du 16 décembre 2022, de mettre en œuvre le renouvellement anticipé de la LR36001, dont l'échéance initiale était prévue le 29 septembre 2023.

Les modalités de renouvellement anticipé sont les suivantes :

- Les établissements de crédit devront s'engager à participer ou non au renouvellement anticipé avant le 10 mars. Un engagement donne le droit de participer à l'appel d'offres de la LR36007 et oblige à rembourser par anticipation de six mois la LR36001. **Les établissements de crédit devront transmettre au service PMSB leur bordereau de participation au renouvellement anticipé, figurant en annexe, au plus tard le 10 mars 2023.**
- **Le 13 mars à Paris, le montant de l'enveloppe de l'appel d'offres de la LR36007 sera déterminé et communiqué aux établissements de crédit** par Avis. Il sera égal à la somme des encours de LR36001 des établissements s'étant engagés à participer au renouvellement anticipé.
- **L'appel d'offres sera ouvert du 15 au 16 mars en Polynésie française et du 16 au 17 mars en Nouvelle-Calédonie.** Les établissements de crédit participants devront transmettre leur offre via GIPOM et adresser le bordereau d'appel d'offres signé à leur service PMSB.
- **L'adjudication sera réalisée le 20 mars à Paris** et les montants alloués aux établissements de crédit seront communiqués le même jour en Polynésie française et le 21 mars en Nouvelle-Calédonie.
- **Les remboursements anticipés de LR36001 et règlements de LR36007 seront réalisés le 29 mars 2023** en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française.

Les modalités des lignes de refinancement (LR) et du dispositif de garantie sont précisées dans la [NIEC « Documentation générale de politique monétaire de l'IEOM »](#). Conformément à celle-ci, les établissements de crédit devront constituer auprès de l'IEOM le collatéral nécessaire à leur participation à cet appel d'offres via leurs cessions de créances ACC et GAR.

**Bordereau de participation au renouvellement anticipé**

Document à envoyer par mail ou télécopie au service Politique  
monétaire et services bancaires – PMSB

<b>Contacts services PMSB de l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie</b>	<b>Contacts services PMSB de l'agence IEOM de Polynésie française</b>
Email : <a href="mailto:pmsb@ieom.nc">pmsb@ieom.nc</a> Fax : +687 24 12 04 Téléphone : +687 27 91 26	Email : <a href="mailto:pmsb@ieom.pf">pmsb@ieom.pf</a> Fax : +689 40 50 65 43 Téléphone : +689 40 50 65 21

<b>CONTREPARTIE</b>	
Nom de l'établissement de crédit	Code interbancaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>

<b>LIGNE DE REFINANCEMENT CONCERNÉE</b>
<input type="text" value="LR36001"/>

<b>DATE ET SIGNATURE CONTREPARTIE</b>	
Date	Cachet, nom(s) et signature(s)*
<input type="text"/>	<input type="text"/>

\* Une seule signature suffit si le signataire bénéficie d'une délégation de pouvoir individuelle (signataire "A"), deux signatures sont nécessaires si les signataires sont habilités à signer conjointement (signataire "B").